

ASSEMBLÉE NATIONALE25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AC98

présenté par
Mme Lingemann**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« établi avec les représentants des acteurs de l'orientation scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'associer tous les acteurs de l'orientation des jeunes, qu'ils soient publics (à l'instar des conseillers d'orientation ou des Centres d'information et d'orientation, par exemple) ou privés afin que cette promotion des métiers de la filière agricole soit plus efficace par rapport au public qu'elle vise.